Deuxième épître

Quatre règles pour distinguer le polythéiste du monothéiste

Je demande à Allah le Très-Généreux, Seigneur du trône immense, de te prendre pour allié ici-bas et dans l'au-delà, de te bénir où que tu sois, et qu'Il te place parmi ceux qui remercient lorsqu'on leur donne, patientent lorsqu'ils sont éprouvés et implorent le pardon [d'Allah] lorsqu'ils commettent un péché. Ces trois choses sont certes les clés du bonheur.

Sache, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance, que la *hanifiya*, qui est la religion d'Ibrahim, consiste à ce que tu adores Allah Seul en Lui vouant un culte exclusif, comme Allah a dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »[63].

Ainsi, si tu sais qu'Allah t'a créé pour Son adoration, sache que l'adoration ne peut être nommée adoration qu'avec l'Unicité, tout comme la prière ne peut être nommée prière qu'avec la purification. Et si

[63] Sourate adh-dhariyat, verset 56.

l’association entre dans l’adoration, elle la corrompt, tout comme le *hadath*[64] lorsqu’il entre dans la purification.

Une fois que tu sais que si l’association se mélange à l’adoration, elle la corrompt, rend vaine les œuvres et que son auteur sera éternellement en enfer, tu sais alors que le plus important pour toi est d’en avoir connaissance, en espérant qu’Allah te délivre et te sauve de ce piège qu’est l’association à Allah, au sujet de laquelle Allah a dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَاءُ﴾

« Certes, Allah ne pardonne pas qu’on Lui donne des associés. En dehors de cela, Il pardonne à qui Il veut »[65].

Et tu atteindras cela par la connaissance de quatre règles qu’Allah a mentionnées dans Son Livre.

Première règle

La première règle est que tu saches que les mécréants que le Messager d’Allah ﷺ a combattu, reconnaissaient qu’Allah le Très-Haut est le Créateur, le Pourvoyeur et Celui qui administre tout, et que cela ne les fit point entrer en Islam. La preuve est la parole d’Allah :

---

[64] Ndt : le *hadath* désigne ici tout ce qui rend obligatoire les ablutions.
[65] Sourate an-nissa, verset 116.

﴿قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّنْ يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ وَمَنْ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَنْ يُدَبِّرُ الْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ﴾

« Dis : Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue ? Et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant ? Et qui administre tout ? Ils diront : Allah. Dis alors : Ne le craignez-vous donc pas ? »[66].

Deuxième règle

La deuxième règle est qu'ils disent : nous ne les invoquons et ne nous tournons vers eux que pour demander le rapprochement et l'intercession.

La preuve concernant le rapprochement est la parole d'Allah :

﴿وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَى إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ﴾

« Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent] : Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. En vérité,

---

[66] Sourate Younous, verset 31.

Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. »[67].

Et la preuve concernant l'intercession est la parole d'Allah :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَؤُلَاءِ شُفَعَاؤُنَا عِنْدَ اللَّهِ﴾

« Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah »[68].

Et l'intercession est de deux sortes : une intercession infirmée et une intercession affirmée.

L'intercession infirmée est celle qui est demandée à autre qu'Allah dans ce que Seul Allah est capable de faire. La preuve est la parole d'Allah :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَنفِقُوا مِمَّا رَزَقْنَاكُمْ مِنْ قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَ يَوْمٌ لَا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَاعَةٌ وَالْكَافِرُونَ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura

[67] Sourate az-zoumar, verset 3.
[68] Sourate Younous, verset 18.

ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes. »[69].

Et **l'intercession affirmée** est celle qui est demandée à Allah. L'intercesseur est honoré par l'intercession. Quant à celui pour qui on intercède, c'est celui dont Allah agrée ses paroles et ses actes, et elle a lieu après qu'Il en ait donné la permission, comme Allah a dit :

﴿مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ﴾

« Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? »[70].

Troisième règle

La troisième règle est que le Prophète ﷺ est apparu auprès de gens divisés dans leurs adorations. Certains parmi eux adoraient les anges, d'autres adoraient les prophètes et les vertueux, d'autres adoraient les arbres et les pierres et d'autres adoraient le soleil et la lune. Et le Messager d'Allah ﷺ les combattit et ne fit pas de distinction entre eux. La preuve est la parole d'Allah :

﴿وَقَاتِلُوهُمْ حَتَّى لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ الدِّينُ لِلَّهِ﴾

[69] Sourate al-baqara, verset 254.
[70] Sourate al-baqara, verset 255.

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. »[71].

La preuve concernant le soleil et la lune est la parole d'Allah :

﴿وَمِنْ آيَاتِهِ اللَّيْلُ وَالنَّهَارُ وَالشَّمْسُ وَالْقَمَرُ لَا تَسْجُدُوا لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَاسْجُدُوا لِلَّهِ الَّذِي خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ﴾

« Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. »[72].

La preuve concernant les anges est la parole d'Allah :

﴿وَلَا يَأْمُرَكُمْ أَنْ تَتَّخِذُوا الْمَلَائِكَةَ وَالنَّبِيِّينَ أَرْبَابًا﴾

« Et il ne vous ordonne pas de prendre les anges et les prophètes pour seigneurs »[73].

La preuve concernant les prophètes est la parole d'Allah :

---

[71] Sourate al-anfal, verset 39.
[72] Sourate foussilat, verset 37.
[73] Sourate ali-'Imran, verset 80.

﴿وَإِذْ قَالَ اللَّهُ يَا عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ أَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ اتَّخِذُونِي وَأُمِّيَ إِلَٰهَيْنِ مِنْ دُونِ اللَّهِ﴾

« Et lorsqu'Allah dira : Ô 'Issa, fils de Maryam, est-ce toi qui as dit aux gens : Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? »[74].

La preuve concernant les vertueux est la parole d'Allah :

﴿أُولَٰئِكَ الَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ الْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُ﴾

« Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. »[75].

La preuve concernant les arbres et les pierres est la parole d'Allah :

﴿أَفَرَأَيْتُمُ اللَّاتَ وَالْعُزَّىٰ وَمَنَاةَ الثَّالِثَةَ الْأُخْرَىٰ﴾

« Voyez-vous Lat et 'Uzza, ainsi que Manat, cette troisième autre ? »[76].

---

[74] Sourate al-maida, verset 116.
[75] Sourate al-isra, verset 57.
[76] Sourate an-najm, versets 19 et 20.

Il y a aussi le hadith d'Abou Waqid Al-Laythi, qu'Allah l'agrée, qui a dit : « Nous sommes sortis avec le Messager d'Allah ﷺ vers Hunayn, alors que nous venions récemment de sortir de la mécréance. Les polythéistes avaient un jujubier, appelé *dhat anwat,* auprès duquel ils s'installaient et sur lequel ils accrochaient leurs armes. Nous sommes alors passé auprès d'un jujubier et avons dit : Ô Messager d'Allah, désigne nous un *dhat anwat* comme ils ont un *dhat anwat* »[77]. Le hadith.

Quatrième règle

La quatrième règle est que l'association des polythéistes de notre époque est pire que celle des premiers.

En effet, les premiers polythéistes associaient dans l'aisance et vouaient un culte sincère [à Allah] lors de la difficulté.

Quant aux polythéistes de notre époque, leur association est permanente dans l'aisance ainsi que dans la difficulté.

La preuve est la parole d'Allah :

﴿فَإِذَا رَكِبُوا فِي الْفُلْكِ دَعَوُا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ﴾

[77] Rapporté par At-Tirmidhi (2180) et Ahmad (21897).

« Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés. »[78].

Fin de la deuxième épître



[78] Sourate al-'ankabout, verset 65.